AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1835
FR0012789949-FS0872

4 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 octobre 2019, la société européenne Eurazeo (1 rue Georges Berger, 75017 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2019, les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUPE et détenir, à cette date et à ce jour, 48 988 240 actions EUROPCAR MOBILITY GROUPE représentant 48 988 506 droits de vote, soit 29,89% du capital et 29,79% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUPE.

[1] Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions (dont 8 086 actions de préférence sans droit de vote) représentant 164 456 147 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.